



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2023, le règlement numéro 2023-362 modifiant le règlement 2020-331 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

Le règlement numéro 2023-362 ajoute à l'article 2.7 Matières non admissible, l'item suivant :

« 2.7.12 Tout produit visé par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (c.Q-2, r.40.1). »

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite au bureau municipal, 810, rue Lanoie à Upton durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité au www.upton.ca

Donné à Upton, ce 10 juillet 2023.

France Desjardins
Directrice générale
et greffière-trésorière par intérim